



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 11/02/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi onze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 2 - Compte administratif 2018

Présents :

Monsieur DEZALOS Christian **Maire**

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame JOURNE-LHERISSON Michèle, Monsieur GERAUD Jean-Claude, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame MANDEIX Catherine **Adjoint**

Madame ACCARY Annie, Monsieur JOSEPH Joël **Délégués**

Madame LASSORT Colette, Madame FORNASARI Monique, Madame LABADIE Annie, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame LUGUET Pascale, Monsieur BOUDON Arnaud, Madame FAVARD Odile, Monsieur OURABAH Nino, Madame TRUILHE Aline, Madame PERTHUIS Nicole, Monsieur DEL-FIORENTINO Julien, Monsieur SMYRACHA Jean-Jacques, Madame FOURNIER Eveline, Monsieur ROUX Jérôme, Madame BONFANTI Brigitte, Monsieur JACQUIN Henri **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame ROBIN Séverine (donne pouvoir à Madame LEBEAU Françoise), Madame RAMOND Chantal (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN Henri)

Monsieur KHERCHACHE Aïssa (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	026
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : **Monsieur Jean-Claude GERAUD**

I - Exposés des motifs

M. Géraud Jean-Claude présente le compte administratif 2018 de la ville qui s'établit en dépenses et en recettes à :

1. Section de fonctionnement :

Dépenses	5 850 020.28€
Recettes	9 852 234.36€ (dont résultat antérieur reporté de 2 810 684.35€)

Résultat excédentaire 4 002 214.08€

2. Section d'investissement :

Dépenses	2 197 871.72 € (dont 209 252.17€ de déficit antérieur reporté)
Recettes	1 667 053.84€

Déficit de clôture 530 817.88€

L'état des restes à réaliser en investissement s'établit comme suit :

Dépenses	566 903.43€
Recettes	30 859.94€

Besoin de financement 536 043.49€

II - Considérants et références juridiques

Vu le décret du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,
Vu l'avis de la commission Budget, Prospective financière et Contrôle de gestion en date du 24 janvier 2019,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à LA MAJORITE de :

CONTRE : *Monsieur ROUX Jérôme, Madame BONFANTI Brigitte, Monsieur JACQUIN Henri, Monsieur JACQUIN Henri mandataire de Madame RAMOND Chantal*

ADOPTER : hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2018, tel que présenté.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20190211-201937002-AR
Date de télétransmission : 15/02/2019
Date de réception préfecture : 15/02/2019

Monsieur Henri JACQUIN

SIGNE
M. Christian Dézalos